

prendre mon siège depuis 1963, mais je ne leur donnerai pas l'assurance qu'ils vont le reprendre.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE TRANSPORTS EN COMMUN

M. Barry Mather (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné les problèmes de plus en plus aigus qui se posent dans des zones telles que Vancouver et le sud de la Colombie-Britannique en ce qui concerne les transports urbains, et notamment les transports en commun, le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre s'il a été correctement cité par la presse de Vancouver sur le point de savoir si . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait fort bien qu'il ne peut poser une question pareille. Il ne peut demander au ministre s'il a été cité avec exactitude ou si une déclaration parue dans la presse est correcte.

M. Mather: Je pourrais peut-être reformuler ma question. Le ministre pourrait-il nous dire si ses services sont en train de mettre au point une politique en matière de transports en commun?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, bien des aspects du problème des transports en commun sont examinés par le gouvernement, et non seulement par mes propres services.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE

LA RECONSTRUCTION DES AMÉNAGEMENTS INCENDIÉS—LA QUESTION D'UN AUTRE EMPLACEMENT QUE SYDNEY (N.-É.)

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme on s'inquiète encore de savoir où logera l'école de la garde côtière canadienne à l'avenir, le ministre dirait-il quand on va lancer un appel d'offre pour la reconstruction du gymnase et de la bibliothèque qui ont été détruits par un incendie l'an dernier?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Cette question n'est pas du genre de celles qui se posent normalement au cours de l'heure réservée aux questions, mais le ministre voudra peut-être répondre brièvement, puisque la question a été posée.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois avoir eu connaissance, par les rapports de mes collaborateurs, d'un crédit relatif à des dépenses engagées à Sydney cette année. Quant à savoir si cela s'applique au gymnase ou non, je n'en suis pas

certain. Si le député veut m'accorder un jour ou deux, j'obtiendrai une réponse.

M. Muir: Question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

• (1440)

M. l'Orateur: A l'ordre. J'accorde la parole au député pour une question supplémentaire, mais je crois devoir signaler à la Chambre que le temps va nous faire défaut bientôt. Il faudrait poser moins de questions supplémentaires et accélérer les choses autant que possible.

M. Muir: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je parle très vite de toute façon. Le ministre nous dirait-il quand nous recevrons le rapport du comité chargé d'étudier le futur emplacement et le fonctionnement de l'école de la garde côtière canadienne? Pourrait-il aussi dire aux Canadiens pourquoi le ministre a dit qu'il n'était pas question pour l'instant de déménager cette école et pourquoi le ministre en Nouvelle-Écosse a déclaré que ces rumeurs n'étaient nullement fondées?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, c'est une question d'interprétation. Je suis prêt à confirmer les déclarations du ministre qui représente la Nouvelle-Écosse, en ce sens que . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre et le député me semblent s'engager dans un débat. J'ai accordé la parole au représentant d'Oxford il y a un instant.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE JAMES—LE PERMIS ACCORDÉ AU QUÉBEC RELATIVEMENT AU PONT SUR LA RIVIÈRE BELL

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports au sujet du projet d'aménagement de la baie James. Hier, le premier ministre a pris note de la question; je vais donc m'adresser aujourd'hui au ministre des Transports. Le ministre nous dirait-il si, conformément aux dispositions de la loi sur la protection des eaux navigables, le gouvernement du Québec a demandé l'approbation du gouvernement fédéral pour la construction du pont que l'on aménage actuellement au-dessus de la rivière Bell dans le cadre du projet de la baie James et si le ministre a approuvé la chose?

L'hon. Donald C. Jamieson (Ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le ministère des Ressources naturelles de la province de Québec a présenté une demande en vue de la construction d'un pont sur la rivière Bell à Matagami et la demande fut approuvée le 28 janvier 1971. Je tiens à ce que l'on sache—et je m'excuse auprès du chef de l'opposition, car je pensais que nous n'avions rien reçu dernièrement—qu'en consultant les dossiers, nous avons découvert la demande en question, arrivée sans doute en 1970, et l'approbation fut accordée le 28 janvier 1971.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre dirait-il à la Chambre quand il a reçu la demande?